

D.G./DLO./10.12.81.
MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS
SECRETARIAT GÉNÉRAL
AUX EAUX ET FORÊTS
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail*Démocratie*Paix

du 24/03/82

DECRET N° 82/249 /MEF/DLAF-S.A.P.

Portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1979 de Monsieur JEFFATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts).-

(i s a s :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

DFP.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des Cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1975 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement en date du 20 Mai 1981 ;

DB.

DCF.

.... /

- 2 -

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur AMPATA Nestor, Ingénieur des Eaux et Forêts de 1er échelon des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) en service à Pointe-Noire est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1979 à deux (2) ans pour le 2e échelon de son grade.

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./.-

Brazzaville, le 24 Mars 1982

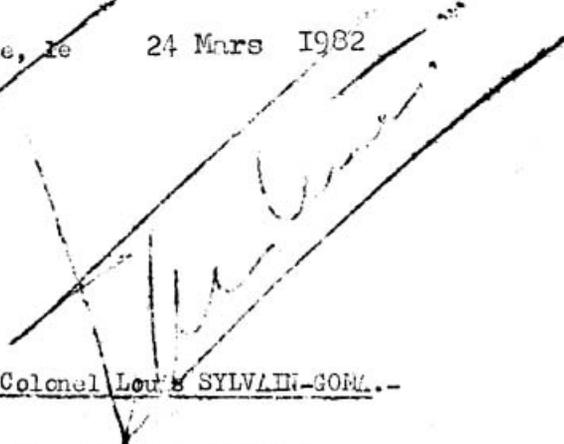
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Eaux et Forêts,

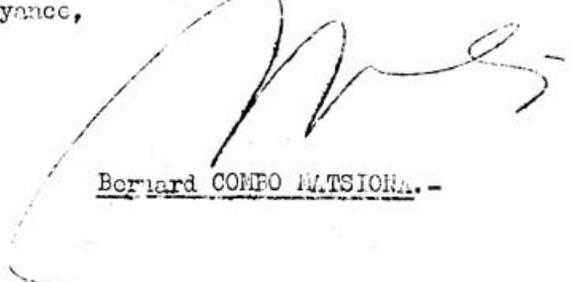

Henri DJOLBO.-

Le Ministre des Finances.


Itini-Ossotoumba-DIKOGONDZOU.-


Colonel Louis SYLVAIN-SOM.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance,


Bernard COMBO MATSIORA.-

AMPLIATIONS :

JORPC	3
SGCM/BC	3
DGTFP/DFP	4
D B	3
D.C.F	3
MEF	2
- UNP	2
DALP	4
INTERASE	2
DOSSIER	6